

Nouvel accord Auplata - Columbus Gold : Accélération du projet minier de Paul Isnard

Selon les termes de l'accord opérationnel et capitalistique entré en vigueur le 29 juin 2011 entre les sociétés Auplata, société d'exploration et d'exploitation aurifère basée en Guyane française, et Columbus Gold Corp., société d'exploration aurifère canadienne, Columbus Gold pouvait devenir, à terme, propriétaire de 100% des concessions Paul Isnard jusqu'alors détenues par Auplata en contrepartie d'une émission de titres Columbus Gold, de dépenses d'exploration minimum (7 MUSD sous 2 ans) et de la réalisation d'une étude de faisabilité dans un délai maximal de 4 ans.

Auplata et Columbus Gold annoncent la signature d'un amendement à cet accord donnant immédiatement et sans condition la pleine propriété de 100% des titres des concessions Paul Isnard à Columbus Gold. En contrepartie, Columbus Gold s'engage à verser la somme de 1,5 MUSD (soit 1,1 M€) à Auplata.

Conformément à l'accord entré en vigueur le 29 juin 2011, Auplata s'est vu remettre, à cette date, 30 276 266 actions Columbus Gold, soit 34% du capital, devenant le premier actionnaire de la société canadienne. Un tiers de ces titres, soit 10 092 088 actions, est librement cessible depuis le 30 octobre 2011. Le solde des actions, soit 20 174 178 titres, fait l'objet d'une obligation de conservation (clause de *lock-up*) pendant une durée de 2 ans à compter de l'entrée en vigueur de l'accord, soit jusqu'au 29 juin 2013. Dès leur émission, les titres concernés ont été mis sur un compte sous séquestre.

En contrepartie des nouvelles dispositions entre les deux sociétés, Auplata peut désormais demander la cession de tout ou partie de ces titres sous séquestre sous certaines conditions. Sur la base du cours de clôture de l'action Columbus Gold de 0,68 \$CAD le 5 décembre 2011, la valeur de la participation d'Auplata au capital de la société canadienne s'élève à 20,6 M\$CAD (15,1 M€).

La mise en œuvre de l'ensemble de ces nouvelles dispositions reste soumise à l'approbation, en France, du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et, au Canada, du marché TSX de la Bourse de Toronto.

Une participation dans Columbus Gold valorisée 20,6 M\$CAD

Pour rappel, les concessions Paul Isnard étaient détenues par Auplata depuis l'acquisition du portefeuille de titres mis en vente par Golden Star Resources au 2nd semestre 2009. Ce portefeuille minier comprenait, outre ces concessions, les Permis Exclusifs de Recherche (PER) de Bon Espoir (123 km²) et d'Iracoubo sud (300 km²). Le projet Paul Isnard aura donc été cédé en contrepartie de 30,3 millions d'actions Columbus Gold (soit une valorisation de 20,6 M\$CAD sur la base du cours de clôture de l'action Columbus Gold au 5 décembre 2011) cessibles et un montant en numéraire de 1,5 MUSD.

Auplata confirme sa capacité à développer des projets miniers, notamment en concluant des accords stratégiques avec d'autres acteurs du monde minier, et ainsi créer de la valeur pour ses actionnaires. La société confirme que d'autres accords sont à l'étude afin de continuer de valoriser son portefeuille minier.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS: publication de la production et du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2011 avant la fin du mois de janvier 2012.

Auplata en bref

Auplata est le premier producteur d'or de Guyane Française. Née en juillet 2004, la société Auplata exploite deux mines d'or, Dieu Merci et Yaou. Au total, Auplata dispose de plus de 750 km² de permis et titres miniers.

Auplata mène une stratégie industrielle et financière novatrice de mise en valeur des ressources aurifères guyanaises avec une forte implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est ainsi de proposer une exploitation durable pour l'industrie minière aurifère guyanaise.

Auplata détient, depuis février 2009, la qualification « entreprise innovante » décernée par OSEO innovation.

Le capital social d'Auplata est composé de 18 600 499 actions. Auplata est coté sur le marché NYSE Alternext à Paris (NYSE Euronext).

Action Auplata: FR0010397760 - ALAUP

Obligation Auplata 03/2015 : FR0010849968 - ALXP

Pour plus d'information sur la société Auplata, vous pouvez consulter le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.auplata.fr.

Recevez gratuitement toute l'information financière par e-mail d'Auplata en vous inscrivant sur : www.actus-finance.fr

Contacts: AUPLATA

Jean-Pierre Gorgé Président 01 44 77 94 80

ACTUS FINANCE

Mathieu Omnes Relations investisseurs 01 72 74 81 87 Nicolas Bouchez Relations presse 01 77 35 04 37